

Article 21 du Règlement

par mois. Ces gens-là ne vivent certainement pas des nuances constitutionnelles du gouvernement provincial, et, à mon avis, ils auraient espéré que les autorités municipales, dans chacun de ces endroits-là, puissent au moins créer des emplois pour des projets communautaires nécessaires. Par conséquent, j'espère et je veux assurer ces gens que d'autres organismes pourront présenter des projets en vertu du programme RELAIS, et que les 170 millions de dollars du gouvernement fédéral seront disponibles immédiatement. C'est dans ce sens-là que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé hier quelque 300 à 400 projets. De plus, j'espère que les municipalités qui ont déjà présenté des projets pourront changer rapidement de promoteurs et s'organiser pour créer des emplois dans leur collectivité, des emplois qui sont si nécessaires au bien-être de plusieurs personnes, particulièrement celles qui sont les plus affectées par la crise économique.

* * *

[Traduction]

LA PETITE ENTREPRISE

L'ARTICLE DE FOND D'UN JOURNAL SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, je suis intervenu plusieurs fois déjà ce mois-ci et presque chaque fois pour exprimer mon inquiétude devant l'indifférence du gouvernement à l'égard des malheurs et des problèmes de la petite entreprise. Le *Globe and Mail* fait état de mes préoccupations dans un éditorial d'aujourd'hui.

Près de la moitié des chômeurs du Canada, dit cet éditorial, travaillaient pour de petites et de moyennes entreprises. «On parle aux Canadiens, y lit-on, des importants licenciements des grosses entreprises. Mais ils ont eux-mêmes pu constater et ressentir les licenciements des petites et moyennes entreprises».

Pendant que le gouvernement se vantait de donner l'initiative de la modération économique, tout en accordant à 40 p. 100 de ses fonctionnaires des augmentations de 10 et de 9 p. 100, les petites entreprises s'étaient imposé des mesures de compression qui entraînaient dans plus de 30 p. 100 des cas une diminution des prélèvements opérés par leur propriétaire en guise de revenus par rapport à l'année précédente, et dans 30.6 p. 100 des cas un plafonnement de ces prélèvements. Donc, la propagande gouvernementale d'autoglorification a été clouée au pilori.

● (1110)

Pour le meilleur ou pour le pire, le spectacle affligeant du projet de loi C-139 est sorti de nos mains. Il est grand temps que le gouvernement agisse, et qu'il agisse avec fermeté pour rétablir la confiance et la crédibilité dans l'économie.

Je presse le ministre et le cabinet, s'ils veulent amorcer une reprise durable . . .

Mme le Président: A l'ordre.**LE PREMIER MINISTRE**

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je voudrais soulever une question qui me préoccupe depuis les dernières 24 heures. J'ai entendu parler de l'altercation qui est survenue hier hors de cette enceinte entre les gardes du corps du premier ministre (M. Trudeau) et les médias, et j'ai lu avec intérêt les reportages à ce sujet.

Sans vouloir passer de jugement sur l'altercation en soi à laquelle je n'ai d'ailleurs pas assisté, je suis d'avis que le grand public a le droit de savoir ce que pensent ses dirigeants et de connaître leurs points de vue sur les questions d'intérêt public. Les moyens dont dispose le public pour se renseigner sont très peu nombreux. Les médias notamment remplissent ce rôle.

Il est notoire que le premier ministre n'a pas accordé de conférence de presse dernièrement et qu'il a refusé de participer à des entretiens pour répondre à des questions concernant des sujets d'intérêt public. A mon avis, cet état de choses ne saurait que provoquer de nouvelles altercations semblables à celle d'hier. J'estime que le premier ministre a tout lieu de fixer certaines limites à sa disponibilité mais il doit néanmoins rester accessible. Cela fait partie des obligations d'un dirigeant.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

[Français]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE DE RÉVISER LA QUESTION DE LA TAXE-ASCENSEUR—L'INJUSTICE COMMISE ENVERS LE QUÉBEC

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur l'injustice commise actuellement envers les gens du Québec concernant le prix de l'essence. J'aimerais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada (M. Chrétien) d'entrer en contact avec son homologue du Québec pour vérifier s'il n'y aurait pas lieu de revoir la question de la taxe-ascenseur, la taxe Parizeau-Lévesque. Ce n'est qu'au Québec que l'on paye en moyenne 59c. le litre d'essence alors qu'à Calgary, on paie 33c. le litre. La taxe au Québec est actuellement de 16c. par litre d'essence.

Il est donc très important, je pense, madame le Président, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada puisse s'assurer que le Québec protège les intérêts des Québécois puisqu'en ce moment, de la manière dont les choses fonctionnent, chaque fois qu'un Québécois fait le plein d'essence de sa voiture, il donne en moyenne \$10 de taxe directe à la province de Québec. Alors, c'est tout à fait anormal. Notre politique énergétique est basée sur le fait que tous les Canadiens puissent avoir accès au même prix. Alors si on compare le prix du litre d'essence à Calgary qui est d'environ 33c. le litre, à celui au Québec qui est d'environ 59c. on se rend compte, finalement, que la politique énergétique canadienne est très bonne, sauf qu'au Québec, étant donné les abus de ce gouvernement, ce sont encore les Québécois qui font les frais d'une mauvaise administration provinciale.